



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/12/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 5 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 29 novembre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p>Excusés : Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Bénédicte Lavier à Lucie Jurcevic, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Gaël Marandin à Estelle Remacle, Thierry Rolland à Florence COLLINO .</p> <p>Secrétaire : Francis MEUTERLOS</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers présents : 10	
Nombre de Conseillers représentés : 5	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h54	

ACCOMPAGNEMENT D'UN EXPLOITANT POUR SE PROTÉGER DU LOUP

CONVOCAATION
LE 29 11 2022

M. le Maire laisse la parole à Laurent Poncet qui explique que M. et Mme TINGUELY exploitent une partie de la parcelle ZL1 sur la commune des Longevilles Mont d'Or depuis le 04 mai 2021 par le biais d'une convention pluriannuelle de pâturage tripartite (Exploitant-Mairie-ONF).

AFFICHAGE LE

Initialement, cette parcelle devait être utilisée pour y faire pâturer des poneys mais le retour du loup sur le secteur inquiète les locataires.

19 DEC. 2022

Une réunion a eu lieu sur le terrain, à leur demande, le 17 octobre dernier.

Mme TINGUELY fait part de ses préoccupations quant à la mise en place de ses poneys sur le secteur :

- le lieu manque de visibilité car très boisé,
- des attaques ayant eu lieu sur le secteur proche ont provoqué l'effolement des troupeaux qui sont désormais très sensibles à la simple présence de chiens. Ainsi, outre les attaques du loup à proprement parler, Mme TINGUELY redoute que ses animaux, qui sont amenés à travailler avec du public (enfants, touristes, etc...), deviennent imprévisibles.

La présence de randonneurs, cyclistes et autres usagers sur le secteur risque également de poser problème si, à plus long terme, les éleveurs commencent à se doter de chiens de troupeau type « patou ».

Le plan « Loup Haut-Doubs », qui pourrait proposer des aides financières et un vrai plan d'actions, ne sera mis en place qu'en 2023.

N'ayant jamais été confronté au problème jusque là, l'ensemble des présents ont tenté d'apporter une première réponse à la demande des exploitants :

1/ Concernant la visibilité sur la parcelle :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

- La parcelle ZL1 fait partie la « grande parcelle forestière n°22 ». Cette parcelle n°22 doit passer en coupe en 2023. Cette coupe, prévue de longue date, permettra déjà d'éclaircir en partie le secteur.

- En 2020 il avait été évoqué le projet de monter un dossier de réouverture sur la parcelle ZL1. Idéalement ce dossier, permettant d'obtenir des subventions, devrait être monté par le locataire. En premier lieu, l'ONF propose de fournir un devis pour une étude préalable à la municipalité. Même si le dossier de demande d'aide est présenté par la SARL de l'Etoile, la commune pourrait « accompagner » la démarche en finançant l'étude préalable.

2/ Concernant la mise en place de moyens de protection :

Les pistes suivantes ont été proposées :

- Installation de pièges vidéo autour de l'alpage, pour mieux apprécier la présence du loup (à noter que le PNR aura quelques pièges à mettre à disposition pour le printemps 2023),
- En cas de présence avérée, prendre la décision de mettre les bêtes en sécurité la nuit, dans un bâtiment, ou bien un parc de protection spécifique à construire,
- Réfléchir à l'intégration d'un chien de protection,
- Mise en place d'ânes avec les poneys. Si ceux-ci développent un réel sentiment d'appartenance et font troupeau avec les poneys, cela peut être une piste intéressante creuser.

A noter que le PNR a également eu un échange avec l'association Vigie Jura, qui structure actuellement un réseau de bénévoles afin de proposer à partir du printemps prochain de la surveillance d'alpages (post-attaque principalement, voire en prévention en cas de forte pression si le réseau de bénévoles est suffisant et disponible).

Cet exposé entendu et après en voir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, par 12 voix pour, et 3 abstentions (Hervé Lacroix, Francis meuterlos et Sandrine Boillot) :

- **Approuve la prise en charge l'étude préalable (menée par l'ONF) pour un montant 1.632,00 € TTC permettant de lancer, par la suite, un futur dossier de défrichement.**
- **Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com